

# Hors-Classe : A qui le tour ?

La CAPD « hors-classe » devrait avoir lieu le 2 juillet 2015.  
(date de repli, 1er septembre)

Cette année environ **185 places** (4,5% des « promouvables ») sont disponibles. Même si le « ratio » a été augmenté, il reste trop faible. Plus de 3500 collègues sont « promouvables » et pourraient donc prétendre à la hors-classe.

La promotion sera effective le **1er septembre 2015**.

## Conditions d'accès à la Hors Classe :

- avoir atteint le 7ème échelon du corps des PE à la date du 31 août 2015.
- être en position d'activité au 1er septembre.



## Calcul du barème :

**(Echelon X 2) + Note + Bonification éventuelle**

- 2 points par échelon (échelon au 31 août 2015).
- note x1 (arrêtée au 31 décembre 2014)
- bonification d'un point: directeur d'école, conseiller pédagogique.
- bonification d'un point si 3 années d'exercice en ZEP, REP, RAR, ECLAIR, RRS au 1er septembre.
- bonification de 2 points si 3 années d'exercice en REP+ ou « politique de la ville ».

## En cas d'égalité :

Les professeurs des écoles sont départagés par leur ancienneté générale des services (A.G.S).

## Comment procéder ?

Les PE qui remplissent les conditions d'accès (Etre au moins au 7ème échelon de la classe normale) n'ont pas à déposer de dossier de candidature. La situation de chaque « promouvable » est automatiquement étudiée par l'administration.

**NB :** Si vous souhaitez connaître votre rang de classement il suffit de compléter la fiche de suivi syndical (voir annexe) et nous vous le communiquerons dès que possible.

## Rythme d'avancement à l'intérieur de la Hors Classe :

Les PE qui accèdent à la hors classe sont reclassés à l'indice supérieur à celui qui était le leur en classe normale.

**Ex :** un PE à l'échelon 11 Classe Normale -indice 658- sera reclassé à l'échelon 5 Hors Classe -indice 695-.

L'avancement à l'intérieur de la hors classe s'effectue selon un rythme unique.

Echelon Hors Classe	Durée
3 à 4	2 ans 6 mois
4 à 5	2 ans 6 mois
5 à 6	3 ans
6 à 7	3 ans

## Mandat du SNUipp-FSU :

Le SNUipp-FSU revendique un accès possible à la Hors Classe **pour tous**, pour que la perspective de terminer sa carrière au dernier échelon de la hors classe ne reste pas une chimère pour la majorité d'entre nous.

L'augmentation du ratio à 4,5% en 2015 est largement insuffisante. Le 5ème échelon de la HC devrait devenir le 12ème échelon de la classe normale.

L'alignement du ratio sur celui des Certifiés (7%) ne peut plus attendre.

## Suivi de nos adhérent-e-s :

Dès que la liste des promu-es sera en notre possession, nous informerons nos adhérent-es qui seront classés parmi les 200 premiers de la liste afin de vérifier les éléments de leur barème.

A titre indicatif, pour le passage à la Hors-Classe au 1er septembre 2014, le dernier promu avait 40,50 points de barème.

Valeur annuelle du point : 55,56€	INDICES	TRAITEMENT	RETENUES		TRAITEMENT	INDEMNITES de résidence	
			majorés	Brut mensuel		Retraite 9,14% du Traitement Brut	C.S.G. 7,50% de 98,25% du Traitement Brut
Valeur mensuelle du point : 4,63€							
PE Hors Classe Echelon 3	601	2 782,81€	254,33€	205,06€	2 323,42€	27,83€	- €
PE Hors Classe Echelon 4	642	2 972,65€	271,70€	219,05€	2 481,90€	29,73€	- €
PE Hors Classe Echelon 5	695	3 218,06€	294,13€	237,13€	2 686,80€	32,18€	- €
PE Hors Classe Echelon 6	741	3 431,05€	313,59€	252,83€	2 864,63€	34,31€	- €
PE Hors Classe Echelon 7	783	3 625,52€	331,37€	267,16€	3 026,99€	36,26€	- €